

SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE LA CHAVANNE PLANAISE

COMPTE -RENDU DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL

Du mercredi 7 juin 2017 à 19 heures

Les Membres du Comité Syndical :

Présents : Sylvaine CHRISTIN, Clotilde DOUCHEMENT, Corine NERI, Delphine RICHARD, Gilles PETIT, Richard DESCHAMPS-BERGER, Jean-Paul RATEL.

Absent : Ondine BONNET-REBIERE

La Présidente propose d'approuver le compte-rendu de la séance du Comité Syndical du 20 mars 2017.

- Ne soulevant aucune observation, le compte-rendu est adopté à l'unanimité des présents.

❖ **Recrutement des intervenants extérieurs pour les ateliers périscolaires de la rentrée 2017-2018**

Depuis la mise en place des temps d'activités périscolaires, le SIVU fait appel à des intervenants extérieurs. Pour la rentrée 2017-2018, les ateliers périscolaires seront inchangés :

- Rémi GELAIN : intervention le mardi avec l'activité initiation au sport, ou sport collectif ou zumba
 - Virginie DANREY : intervention le jeudi avec l'activité musique
 - Jean-Luc AHACHE, la Bamboche : intervention le vendredi, avec l'activité Théâtre, ou cirque.
- Le Comité Syndical, après avoir délibéré, approuve cette proposition et autorise la Présidente à recruter et à signer les contrats avec les intervenants extérieurs nécessaires pour la rentrée 2017-2018.

❖ **Recrutement du personnel contractuel pour la rentrée 2017-2018 (garderie, cantine, TAP)**

Pour le personnel en contrat à durée déterminée, la Présidente propose de reconduire les contrats de :

- Evelyne DAVAT, pour 8 heures hebdomadaires, ou 6.33 heures annualisées, de 11h15 à 13h15 pour la cantine et surveillance de la cour.
 - Dominique PETITJEAN, pour 2,5 heures hebdomadaires, ou 1,98 heures annualisées, soit 1h15 le mardi et le vendredi pour les TAP. Dominique est également EVS (employée par l'Education Nationale) sur l'école intercommunale, jusqu'en décembre 2017 sur ces 2 journées.
 - Sandrine GORRAND, pour 12 heures hebdomadaires, ou 9.50 heures annualisées, de 15h30 à 19h30 les lundis et vendredis, et de 15h30 à 17h30 les mardis et jeudis pour la garderie et l'entretien de l'école.
- Le Comité Syndical, après avoir délibéré, approuve cette proposition et autorise la Présidente à recruter du personnel contractuel pour la rentrée 2017-2018.

❖ **Restaurant scolaire, garderie périscolaire et TAP : tarifs au 01/09/2017 et règlement intérieur**

La présidente propose au comité syndical de conserver l'organisation actuelle pour la rentrée 2017-2018 :

- deux services de restauration à la cantine, à 11h30 et 12h15 ;

- La pause d'un quart d'heure entre la fin de la scolarité et le début des TAP soit de 15h30 à 15h45. Celui-ci permet la préparation des ateliers, le passage des infos, l'appel des enfants pour le bus ou ateliers, le passage des enfants aux toilettes.
- Maintien de la facturation de la garderie à la ½ heure.
- Maintien du forfait garderie pour le mercredi matin de 7h20 à 8h50
- Cette année encore les TAP seront fractionnés en trois cycles, soit du 18 septembre au 22 décembre 2017 (12 semaines), du 8 janvier au 6 avril 2018 (11 semaines), du 23 avril au 22 juin 2018 (9 semaines). Ces périodes sont prévues afin de ne pas être coupées par les vacances scolaires. Le SIVU Scolaire, proposera 6 ateliers par jour + la participation d'un bénévole de l'association « Lire et faire lire ». Les groupes seront de ce fait moins importants en termes d'effectifs.
- La participation des familles aux TAP restera inchangée. Elle sera donc de 6 € par enfant, par cycle et par atelier.
- Prix du repas au restaurant scolaire : le prix du repas ainsi que les frais de livraison facturés par le Restaurant le Lourmarin sont revus chaque année et augmenteront de 1 % à la rentrée 2017-2018. Le Comité Syndical décide donc de répercuter cette hausse sur le prix de vente du repas. Il sera donc facturé aux familles 5.30 € (contre 5.25 € cette année).
- Le tarif horaire de la garderie n'ayant pas augmenté depuis septembre 2013, celui-ci sera réactualisé de la façon suivante :

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	 VENDREDI
MATIN	7h20 à 8h20 2,40 € (1,20 € si l'enfant arrive après 7h50)	Idem lundi	7h20 à 8h50 2,40 € (1,20 € si l'enfant arrive après 8h20)	Idem lundi	Idem lundi
MIDI	11h30 à 13h15 Gratuit pour les enfants qui mangent à la cantine	Idem lundi	12h à 12h30 1,20 €	Idem lundi	Idem lundi
SOIR	15h30 à 16h30 1,05€	15h30 à 16h45 (Récréation + atelier périscolaire) Forfait 6 € /cycle / enfant / atelier		Idem Mardi	Idem Mardi
	16h30 à 17h30 2,40 €	16h45 à 17h30 1,80 €		Idem Mardi	Idem Mardi
	17h30 à 18h30 2,40 €	17h30 à 18h30 2,40 €		Idem Mardi	Idem Mardi

- Le Comité Syndical, après avoir délibéré, approuve les tarifs et le règlement intérieur proposés pour la rentrée 2017-2018.

❖ Convention avec l'association « Lire et faire lire » pour l'année 2017-2018

La Présidente propose de renouveler la convention avec l'association « Lire et faire lire ». Cette année, une personne intervient chaque jour de TAP, soit Marie-Thérèse DELFARGUIEL, et Michèle BERLIOZ, en alternance, pour le mardi, Martine SERVIERE pour le jeudi et Lucienne GRAND, le vendredi. Elles encadrent un groupe de 6 enfants, ce qui permet d'alléger les groupes de maternelles dont les effectifs sont assez élevés. Cette adhésion a coûté au SIVU 90 € par an + 25 € par personne bénévole pour l'année scolaire.

- Le Comité Syndical, après avoir délibéré, approuve cette proposition.

❖ **Subvention à l'association de parents d'élèves « Les Petits de Planaise »**

Chaque année, le Syndicat intercommunal scolaire verse une subvention à l'association des parents d'élèves de l'école intercommunale. L'année dernière, la subvention a été revalorisée à 3600 € au lieu de 3500€. La Présidente propose donc de renouveler la somme de 3600 € pour l'année scolaire 2017-2018.

- Le Comité Syndical, après avoir délibéré, approuve cette proposition.

❖ **Modification du tableau des emplois**

La Présidente informe le comité syndical que trois agents de la collectivité rassemblent les conditions nécessaires pour avancer de grade au 1^{er} juillet 2017 :

- Madame Sylvie FALEMPIN passerait du grade d'Adjoint Technique au grade d'Adjoint Technique Principal 2^e classe ;
- Madame Jocelyne REYMOND LARUINA passerait du grade d'Adjoint Technique au grade d'Adjoint Technique Principal 2^e classe ;
- Madame Anne ROUX passerait du grade d'ATSEM Principal 2^e classe au grade d'ATSEM Principal 1^{re} classe.

Le comité syndical doit donc supprimer les emplois suivants :

- 2 postes d'adjoint technique territorial
- 1 poste d'ATSEM Principal 2^e classe

Et créer les emplois suivants correspondant à leur avancement :

- 2 postes d'Adjoint Technique Principal 2^e classe
- 1 poste d'ATSEM Principal 1^{re} classe

- Le Comité Syndical, après avoir délibéré, approuve cette proposition.

❖ **Adhésion au connecteur BL-Démat de Berger-Levrault**

Avec la dématérialisation des factures, Berger-Levrault propose un outil permettant de recevoir les factures dématérialisées directement sur le logiciel de comptabilité du SIVU, en évitant de ce fait le chargement une à une des factures depuis le site des finances publiques (Chorus Pro). Il conviendrait pour ce faire, de paramétrer le logiciel existant, et d'avoir recours à 2 heures de formation. Le coût de cet investissement est de 50€ HT/an pendant 3 ans (Pack BL. démat) plus 154 € HT pour le Paramétrage Chorus Pro et la formation en télémaintenance (2 heures).

- Le Comité Syndical, après avoir délibéré décide la mise en place de ce nouvel outil.

❖ **Recrutement d'un adjoint administratif, suite à une demande de mise en disponibilité :**

Madame Sandra BOULAY, secrétaire du Syndicat intercommunal scolaire a sollicité le SIVU pour une demande de mise en disponibilité pour convenances personnelles à compter du 1^{er} août et pour une durée d'un an. Ce congé est accordé à compter du 30 septembre prochain. Il convient donc de procéder à son remplacement. A ce jour, une offre d'emploi a été déclarée sur le site emploi territorial, ainsi qu'auprès des services de Pôle emploi. Cet emploi peut être occupé par un agent fonctionnaire et éventuellement par un agent contractuel. Le Syndicat Intercommunal peut également avoir recours au service intérim du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale. Afin d'avoir recours à ces possibilités, il convient donc de délibérer.

- Le Comité Syndical décide de délibérer pour permettre l'emploi d'un agent contractuel, et délibère également pour permettre d'avoir recours au service intérim du centre de gestion.

❖ Décision modificative

Suite à une remarque formulée par la trésorerie, il est nécessaire de voter une décision modificative afin de corriger une erreur d'imputation sur le BP 2017. Il convient donc d'inscrire au budget 2017 du Syndicat Intercommunal Scolaire la Chavanne Planaise, la décision modificative suivante :

Chapitre 16 (recettes d'investissement) N° 1641 : + 370 000.00 €

Chapitre 041 (recettes d'investissement) N° 1641 : - 370 000.00 €

- Le Comité Syndical, après avoir délibéré, approuve cette proposition.

❖ Indemnités de fonction des élus : hausse de l'indice brut

Le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 (applicable au 1^{er} janvier 2017) a fait passer l'indice brut terminal de la fonction publique, qui sert de référence pour le calcul des indemnités de fonction des élus locaux de 1015 à 1022. La Présidente indique au Comité syndical la nécessité de reprendre une délibération concernant l'indemnité allouée à la Présidente et à la vice-présidente ayant reçu délégation de fonctions. Il est précisé que :

- Madame CHRISTIN Sylvaine, Présidente percevra une indemnité d'un taux maximal de 12,20 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,
- Madame DOUCHEMENT Clotilde, vice-présidente percevra une indemnité d'un taux maximal de 4,65 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

- Le Comité Syndical, après avoir délibéré, approuve cette proposition.

• Questions & informations diverses

- Fête de l'école le samedi 1^{er} juillet à l'espace du Marais à La Chavanne. Une exposition des travaux manuels réalisés lors des TAP aura lieu.
- Afin de clôturer la fin de la scolarité primaire, des dictionnaires « le Petit Robert » vont être offerts aux 16 enfants de CM2.
- Une demande de Madame BUISSON, directrice, a été formulée pour renouveler les manuels scolaires de français et de maths pour les sections du CP au CM2. La présidente propose d'évaluer les besoins avec la directrice, et de demander les devis correspondants, en vue d'un renouvellement.
- Comme évoqué lors du dernier conseil et afin de pallier aux absences du personnel et de pouvoir accueillir les enfants dans de bonnes conditions, le Syndicat va dresser une liste de personnes étant susceptibles de pouvoir encadrer certain service périscolaire (cantine, garderie, bus). Cette demande va s'orienter en direction des familles, via un document qui sera à retourner au SIVU.
- Afin de clôturer l'année scolaire, un pot de fin d'année aura lieu à l'école regroupant le personnel, enseignants, membres du SIVU.
- Un « désembuage » du système de chauffage est conseillé. Ce dernier est donc à prévoir.

Vu par nous, Présidente du Syndicat Intercommunal Scolaire LA CHAVANNE PLANAISE pour être affiché le 14/06/2017 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1884.

A LA CHAVANNE, le 14 juin 2017

La Présidente,
Sylvaine CHRISTIN

SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE
LA CHAVANNE PLANAISE
Mairie de la Chavanne
Chef-Lieu
73800 LA CHAVANNE